



المجلس الوطني لحقوق الإنسان
المجلس الوطني لحقوق الإنسان
Conseil national des droits de l'Homme

Allocution de Mme la Présidente

MNP africains, les opportunités et les défis pendant et après la pandémie Covid-19

5 mars 2021

Mr le Modérateur,

Mesdames, Messieurs

Chers amis,

C'est avec un réel intérêt que le CNDH et l'APT organisent, aujourd'hui, cet événement consacré à relever les défis, auxquels font face les MNP africains durant cette période difficile que nous continuons de vivre, et les opportunités qui se présentent pour la période post- Covid-19, et ce, à l'occasion de la 46e session du Conseil des droits de l'Homme .

Notre rencontre permettra un échange, qu'on souhaite, soutenu et ancré dans la continuité, sur les défis, mais surtout sur les bonnes pratiques susceptibles d'optimiser l'impact du suivi des visites des MNP dans les différents lieux de privation de liberté et d'améliorer leur contribution à la bonne gouvernance.

Je profite, également, de cette occasion, pour réitérer mes vives félicitations à ma chère amie Suzanne Jabbour, récemment élue Présidente (SPT), et dont la nomination témoigne, entre autres, de son engagement sans faille pour la prévention de violations des droits de l'Homme et de son sens humain qui marque ses initiatives ; et que j'ai personnellement eu le plaisir de constater.

Sa présence parmi nous, aujourd'hui, me permet de projeter un regard renouvelé sur les années passées, et de reconstater, encore une fois, l'importance des efforts menés d'une manière collective, car ensemble, on a œuvré en faveur des droits de l'Homme ; on a mené des initiatives visant à promouvoir et à encourager la ratification de l'OPCAT ; et on a déployé des efforts pour sensibiliser et aiguïser la conscience quant à la prévention des traitements cruels, inhumains et dégradants.

Bien évidemment, on a parcouru un chemin parfois semé de difficultés, d'autre marqué par des changements de méthodes, mais nous avons appuyé les vertus de la persévérance.

Ainsi, notre parcours commun, conjugué à la volonté de l'Etat du Maroc, s'est soldé par la mise en place en septembre 2019, du mécanisme national de prévention contre la torture, en mettant en œuvre des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation pour rompre avec la gestion des violations graves des droits de l'Homme. La concertation avec nos partenariats évolue ainsi, vers une phase d'implémentation et d'opérationnalisation des dispositions de l'OPCAT ; confirmant ainsi l'engagement IRREVERSIBLE, réel et effectif du Royaume à prévenir la torture, les traitements cruels inhumains et dégradants.

Mesdames et Messieurs ;

Notre rencontre, aujourd'hui nous permettra, j'en suis certaine, de renforcer notre compréhension et nos appréciations des nombreux défis et opportunités engendrés par la pandémie dans notre continent, mais nous aidera aussi, et je n'en doute pas, à raffermir les liens de concertation et de coopération qui nous unissent depuis des années.

Le CNDH/MNP est convaincu qu'il est nécessaire de consolider l'efficacité et l'effectivité des mécanismes de prévention de la torture dans l'exercice quotidien de leurs missions, et il n'est jamais trop tard de rappeler que nous devons faire preuve de vigilance et développer la coordination afin de venir à bout des différents défis qui s'imposent, et qui se voient accentués par la pandémie COVID-19.

Je tiens à réitérer aujourd'hui un message qui est, pour nous, d'une importance cruciale : le renforcement des MNP est un processus continu qui nécessite d'être constamment alimenté. Et c'est dans cette logique que s'inscrivent les initiatives portées par le CNDH/MNP et les efforts consentis dans ce cadre.

Mesdames et Messieurs,

Conscient des défis d'envergure que la pandémie pose, le CNDH/MNP a renforcé le monitoring des lieux de privation de liberté et le suivi de la situation des personnes privées de liberté.

Il a ainsi traduit l'avis du SPT sur la gestion du Covid-19 le jour même de sa réception, et l'a partagé avec tous les acteurs concernés par la gestion de lieux de privation de liberté. De plus, les mesures énoncées par le SPT dans son avis ont été traduites en trois questionnaires qui sont utilisés par le CNDH/MNP lors des visites et des missions de monitoring.

Mais on est également conscient de l'importance de la coopération au niveau de notre continent, et c'est dans ce cadre que nos échanges n'ont cessé durant cette pandémie.

En ces temps de pandémie, et comme tous les autres secteurs, les modes connus de travail des mécanismes de prévention de la torture ont été impactés, nous obligeant à plus de créativité dans notre travail de prévention. Ainsi avons-nous adopté des outils « d'adaptation » à la situation tout en veillant à assurer de manière continue et efficace notre mission de visites, autour du monitoring des mesures de prévention contre le Covid-19, dont le droit à la santé constitue un facteur clé de la prévention, telles que proposées par la SPT, mais également sur le traitement des personnes privées de leur liberté.

Cette pandémie, chers amis ayant mis à rude épreuve nos traditionnels modes de travail, nous a permis, tout de même, à s'adapter aux risques d'une telle envergure, à optimiser l'effectivité des droits, et nous a interpellé en matière de renforcement et de coordination des mécanismes, de manière à même de permettre des réponses efficaces dans les cas de crises à trajectoire inconnue.

D'autres défis sont d'une complexité similaire, et imposent, à notre sens, un échange d'expertise, à l'instar des questions liées aux moyens à même d'éviter que les crises aient des conséquences durables, et aux moyens susceptibles d'asseoir, dans les crises futures, les fondements d'un équilibre entre les réponses qui protégeraient les droits fondamentaux et assureraient une protection des acquis. Ces questions sont probablement existentielles et on se doit donc de redoubler les efforts pour renforcer la résilience et assurer une préparation appropriée aux crises pandémiques et autres.

Il s'agit maintenant chers amis d'imaginer un nouveau paradigme de coopération entre les acteurs du continent africain, dont l'élément premier de réflexion serait la nécessité d'un renforcement des capacités des mécanismes établis et d'une facilitation de l'échange d'expériences et d'expertise-voilà nos meilleurs atouts pour affronter cette crise et les crises futures.

Si nous, CNDH et APT, avons souhaité tenir cette rencontre, c'est parce qu'on est profondément convaincus que l'évolution de la pandémie d'une crise sanitaire à une crise multidimensionnelle, ne cesse de mettre à l'épreuve l'ensemble des systèmes nationaux et internationaux de protection des droits de l'Homme, mais elle a également favorisé la réflexion autour des mécanismes participatifs à même de permettre des réponses efficaces et efficientes dans les cas de crises à trajectoire inconnue.

Je tiens, ainsi, à remercier notre partenaire l'APT, pour l'appui qu'elle apporte au CNDH/MNP et le SPT qui est engagé à notre côté l'appui du CNDH /MNP, et à exprimer ma gratitude aux distingué(e)s panéliste(e)s

Monsieur le Modérateur, M. Ngoy Remy, mes amies Mme Suzanne Jabbour, présidente du SPT, Mme Barbara Bernath de l'APT, Mme Catherine Paulet, du SPT ; Mme Christine Umubyeyi du MNP- Rwanda et M. Chris Nissen du MNP- Afrique du sud, ainsi que les INDH africaines et les participants qui nous accompagnent via Facebook CNDH, et..

Avant de terminer mon allocution, permettez-moi de saluer la mémoire de notre cher collègue, ancien membre du CNDH et du MNP, M. Mohamed Mustapha Raïssouni, qui nous a récemment quittés, et dont le vide qu'il a laissé est certainement difficile à combler.

Je vous remercie